



DECLARATION D'ACCIDENT SPORTIF

Tout joueur ou bénévole du R.O.C. possédant une licence délivrée par la LBFR pour la saison en cours et subissant une blessure lors d'une activité sportive rugbyistique bénéficie d'une couverture « accidents sportifs » auprès de la compagnie ETHIAS Assurances.

PROCEDURE A RESPECTER

Transmettre au secrétariat du ROC le document de déclaration d'accident ETHIAS - par la poste ou par e-mail aux adresses ci-dessus ou à remettre au Clubhouse - DUMENT COMPLETE :

- Description détaillée de l'accident (page 2)
- Nom d'un témoin éventuel et ses coordonnées (page 2)
- Informations Mutuelle ou vignette-Mutuelle à coller (page 3)
- Votre signature (page 3)
- Certificat à compléter par le médecin (page 4) ou certificat médical signé et cacheté par votre médecin sur papier libre.

Il va de soi que les informations que vous nous communiquerez doivent être très lisibles pour en faciliter l'encodage.

Sans ces informations, il nous sera impossible d'introduire la déclaration d'accident auprès d'Ethias. Ce document est disponible sur le site du R.O.C. « www.rugbyottigniesclub.be dans « contacts - documents à télécharger ».

Dès que la déclaration sera encodée par nos soins, nous vous transmettrons le numéro de référence de votre dossier ainsi que le numéro de téléphone du service concerné chez Ethias, nécessaires à son suivi.

Après remise de ces informations, nous n'interviendrons plus dans la procédure. Toutes les factures des frais médicaux inhérents à l'accident seront à remettre en premier lieu à votre Mutuelle qui vous délivrera une attestation de remboursement à envoyer chez Ethias, accompagnée de votre numéro de dossier pour complément de remboursement. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat.

ROC - Rugby Ottignies Club ASBL

Rue du Tiernat 45 - 1340 Ottignies
E-mail: secretaire@rugbyottigniesclub.be
Tél: 0032472395049
www.rugbyottigniesclub.be